

# Thème2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?

## Ch5 - Recours au juge

### Notions abordées

- Voies de recours.
- Appel.
- Pourvoi en cassation.
- Partie civile.
- Instance.
- Audience.
- Jugement, arrêt, délibéré.
- Compétence d'attribution.
- Assignation.
- Mise en examen.
- Infraction (contravention, délit, crime).

### Pour être capable :

- ee déterminer la juridiction qui a prononcé une décision de justice.
- de sélectionner la juridiction susceptible de juger un litige
- de distinguer le rôle du procès civil et du procès pénal.
- d'identifier les phases d'un procès.
- d'expliquer les enjeux de la constitution de partie civile



### Comment régler un litige ?

- Quel est le tribunal saisi pour ce litige ? Justifiez

.....  
.....  
.....

- Quel litige devra être jugé ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## I - Les principes nationaux et européens attachés à l'action en justice

1. Expliquez la notion de **présomption d'innocence**.

.....  
.....  
.....  
.....

2. Expliquez pourquoi la détention provisoire n'est pas contraire à la présomption d'innocence.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**DOC 2 Le droit au procès équitable**

Article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), 4 novembre 1950.

1. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial [...]. Le jugement doit être rendu publiquement, mais l'accès de la salle d'audience peut être interdit à la presse et au public pendant la totalité ou une partie du procès dans l'intérêt de la moralité, de l'ordre public ou de la sécurité nationale dans une société démocratique, lorsque les intérêts des mineurs ou la protection de la vie privée des parties au procès l'exigent [...].

2. Toute personne accusée\* d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.

3. Tout accusé a droit notamment à :

a. être informé, dans le plus court délai, dans une langue qu'il comprend et d'une manière détaillée, de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui ;

b. disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense ;

c. se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, pouvoir être assisté gratuitement [...].

\* Personne accusée : personne faisant l'objet de poursuites pénales pour la commission d'une infraction.

3- Expliquez l'intérêt de chacun des principes suivants :

neutralité du juge : .....

.....

procès d'une durée raisonnable .....

.....

respect des droits de la défense.....

.....

.....

4- Précisez pourquoi la justice n'est pas toujours rendue publiquement.

.....

.....

.....

5- Pourquoi le principe de la présomption d'innocence ne s'applique qu'à la procédure pénale.

.....

.....

.....

**DOC 3 Le principe de gratuité de la justice**

Interview de Maître Régis Berthelon, avocat au barreau de Lyon, groupe Bellecour Conseils. Novembre 2018.

**• Pourquoi la justice est-elle gratuite ?**

C'est un des grands principes de la justice en France. Les magistrats ne sont pas payés par les citoyens, mais par l'État. Il s'agit d'un service public.

**• Pour autant, faut-il engager des frais lors d'une action en justice ?**

Oui. Il faut payer les honoraires de son avocat. Il peut y avoir d'autres frais (frais d'huissier, frais d'expert, frais de greffe et parfois le paiement d'un timbre fiscal). D'ailleurs, le juge peut décider, à titre de sanction, de condamner la partie perdante à payer ces différents frais.

**• Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ?**

C'est une aide financière accordée par l'État pour permettre aux personnes ayant des ressources modestes d'engager un procès. Selon les revenus, elle peut être totale ou partielle.

**• Le recours à un avocat commis d'office est-il gratuit ?** Non. L'avocat commis d'office est un avocat désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats, qui doit être payé par son client. Cependant, ces frais d'avocat peuvent être couverts par l'aide juridictionnelle.

6 Identifiez ce qui est gratuit dans la justice.

.....

.....

.....

7 Expliquez pourquoi engager un procès génère des frais pour les personnes qui saisissent la justice.

.....

.....

.....

**DOC 4 Le droit au double degré de juridiction**

Le droit français accorde la possibilité aux justiciables\* qui ne seraient pas d'accord avec la décision rendue de faire juger de nouveau leur affaire devant une juridiction de deuxième degré. Les jugements rendus en premier degré peuvent ainsi faire l'objet d'un nouvel examen par une cour d'appel. C'est le droit au double degré de juridiction, exercé par une voie de recours : l'appel. C'est un principe essentiel de la justice qui figure parmi les principes du procès équitable. Il admet ainsi que le juge puisse se tromper dans l'application des textes de loi lorsqu'il traite une situation.

Même s'il est possible d'exercer une voie de recours supplémentaire, le pourvoi en cassation, il n'existe pas de troisième degré de juridiction. En effet, la Cour de cassation est une cour suprême dont le rôle n'est pas de rejurer les faits, mais de vérifier si la décision attaquée est conforme au droit. Elle ne peut pas trancher le litige elle-même.

\* Justiciable : partie à un procès.

8 - Expliquez comment les justiciables peuvent bénéficier du double degré de juridiction.

9 - Précisez en quoi la Cour de cassation n'est pas un troisième degré de juridiction.

**Exercice :** Ari est licencié par son employeur. Il a saisi le conseil de prud'hommes pour contester ce licenciement. L'employeur, condamné au paiement de diverses indemnités à Ari pour licenciement abusif, n'est pas d'accord avec cette décision.

> Expliquez si l'employeur d'Ari peut demander un nouveau jugement de l'affaire.

**Ch6 - Procès civil / Pénal**

**I – Le procès civil**

(1) Greffe du tribunal : service de justice, qui gère les formalités liées au procès (réception, transmission, conservation de certaines pièces). Il assiste les magistrats.

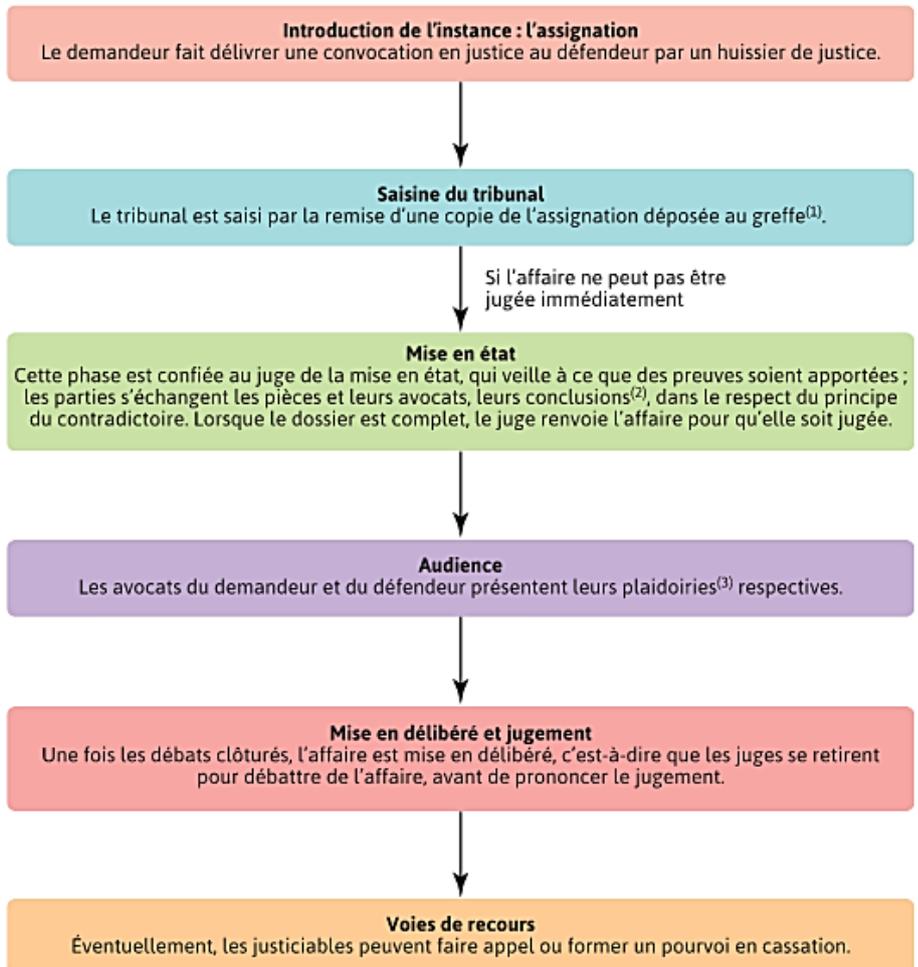
(2) Conclusion : document écrit par l'avocat contenant les arguments de droit et de fait à l'appui de la prétention de son client.

(3) Plaidoiries : arguments de droit et de fait développés oralement par l'avocat lors de l'audience.

1 - A quoi sert l'assignation et qui la transmet ?

2 - Relevez les compétences du juge de la mise en état :

3 - Expliquez le principe du contradictoire.



### La phase de conciliation devant le conseil de prud'hommes

La loi Macron du 6 août 2015 a réformé le fonctionnement du conseil de prud'hommes en instaurant notamment un bureau d'orientation<sup>(1)</sup> et de conciliation. Il permet l'accélération des procédures, grâce à une phase de conciliation entre les parties qui peut permettre d'éviter d'aller jusqu'au tribunal. Toujours pour traiter les affaires plus rapidement, dès la phase de saisine, le demandeur doit remplir un formulaire contenant un exposé de ses prétentions argumentées ainsi que les pièces justificatives. Si ces pièces présentées lors de la saisine s'avèrent suffisantes et qu'une des parties ne se présente pas à l'audience de conciliation sans justification ou ne s'est pas fait représenter (par son avocat par exemple), le bureau d'orientation et de conciliation peut juger immédiatement l'affaire.

Enfin, le bureau d'orientation et de conciliation assure la mise en état du dossier si besoin, en organisant des débats contradictoires ainsi que les échanges de pièces en vue du jugement.

(1) Bureau d'orientation : ce bureau décide aussi de l'orientation de l'affaire vers les différentes formations du bureau de jugement.

4 - Expliquez le rôle de la phase de **saisine** du conseil de prud'hommes.

.....  
.....  
.....

5 - Expliquez comment le **bureau d'orientation et de conciliation** permet de réduire les délais de jugement devant le conseil de prud'hommes.

.....  
.....  
.....

### Les rôles du procès civil

La violation d'une règle de droit ou l'atteinte à un droit peuvent donner lieu à des sanctions civiles qui relèvent du droit privé. Le terme « sanction » revêt alors un sens particulier. Il peut viser :

- les modes de contrainte permettant de faire respecter un droit et de faire cesser le trouble subi : si un paysagiste ne termine pas les travaux au délai fixé par le contrat, le juge peut le forcer à finir le chantier (éventuellement sous astreinte : amende journalière fixée par jour de retard) ; ou bien aussi, il est possible de faire retirer de la vente des journaux qui contiendraient des propos diffamatoires ;
- les modes de réparation pour compenser ce trouble subi : l'annulation d'un contrat de vente donnera lieu à la restitution du bien en échange du remboursement de celui-ci ; le versement de dommages-intérêts peut être imposé par le juge. Ils constituent une somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi. Ces sanctions ont bien pour but une « remise en état » de la situation, de faire comme s'il ne s'était rien passé.

6 Listez les sanctions civiles qui peuvent être prononcées par un juge civil.....

.....  
.....

7 Citez les deux grands rôles du procès civil. : .....

.....  
.....

**Exercice :** Mme Dupré vit au-dessus d'un établissement de nuit qui organise souvent des concerts les vendredis et samedis soir. Alors qu'elle souhaiterait se reposer de sa semaine de travail, elle subit très régulièrement des nuisances liées au bruit. Elle a pris soin de faire réaliser un constat par un huissier de justice, pour attester du niveau sonore perçu depuis sa chambre.

> Expliquez comment Mme Dupré peut déclencher la procédure contre l'établissement de nuit.

> Identifiez à quel juge Mme Dupré devra éventuellement fournir son constat d'huissier.

.....  
.....  
.....  
.....

## II – Le procès Pénal



### Comment déclencher une affaire pénale ?

1. Repérez les différents intervenants dans une affaire pénale :

.....

.....

.....

2. Précisez comment la victime déclenche la procédure pénale. ....

### L'infraction pénale

Une infraction est un comportement considéré comme interdit par loi et assorti de sanctions prévues par celle-ci. La commission de cette infraction engage la responsabilité pénale de son auteur car il a causé un trouble à l'ordre social.

Le Code pénal classe les infractions selon la gravité des faits commis : les crimes (ex. : homicide volontaire), les délits (ex. : violences volontaires, vol), les contraventions (ex. : non-respect du Code de la route). La nature et la gravité des peines dépendent directement de la qualification de l'infraction : les contraventions ne font, par exemple, jamais l'objet de peines d'emprisonnement ; les délits donnent principalement lieu à

des peines d'amende et d'emprisonnement ; les crimes, quant à eux, entraînent la réclusion criminelle, mais jamais de peine d'amende.

La classification des infractions permet également de déterminer qui, de la cour d'assises (crimes), du tribunal correctionnel (délits) ou du tribunal de police (contraventions), jugera l'infraction.

La peine joue plusieurs rôles à l'issue du procès pénal : par la sanction de l'auteur, elle vient protéger la société ; elle favorise l'insertion ou la réinsertion du délinquant ; elle permet enfin de restaurer l'équilibre social

3. Indiquez l'intérêt de la classification des infraction ? .

.....

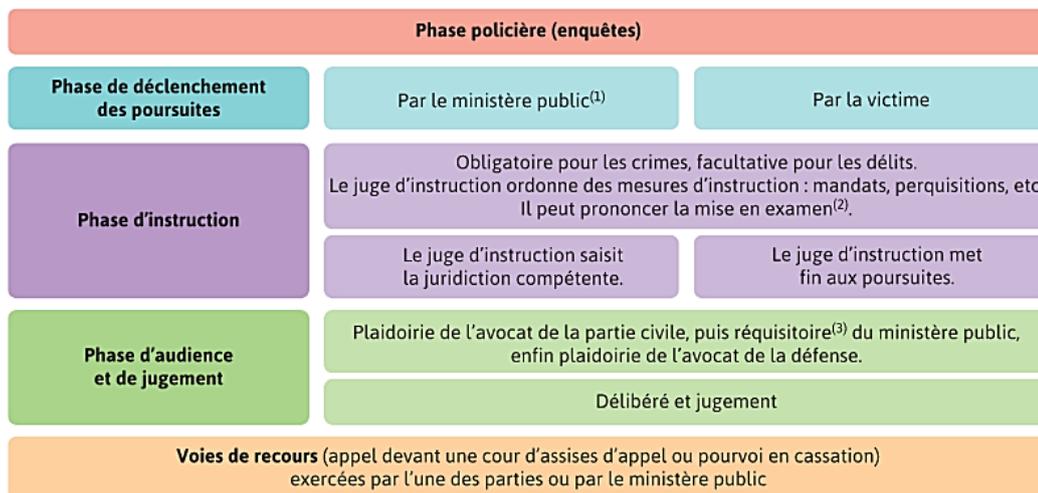
.....

4. Précisez les finalités de la sanction pénale ?

.....

.....

### Les différentes étapes de la procédure pénale



7-Principales missions du juge d'instruction.

.....

.....

.....

8- Différents rôles du ministère public lors de la procédure pénale.

.....

.....

.....

(1) Ministère public : représenté par le procureur de la République, magistrat défendant les intérêts de la société et chargé de veiller au respect de l'ordre public / (2) Mise en examen : statut prononcé pour une personne contre laquelle il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable sa participation à l'infraction. Elle peut éventuellement mener à la mise en détention provisoire. (3) Réquisitoire : le ministère public prend la parole pour faire une proposition de sanction ou se prononcer en faveur de l'innocence de la personne poursuivie.

### La constitution de partie civile

Une partie civile est une victime qui a subi un ou plusieurs dommages causés par la commission d'une infraction. Lorsqu'elle se « constitue partie civile », la victime demande au juge pénal, qui va statuer sur l'infraction, de se prononcer également sur la réparation de son préjudice. Cette constitution

de partie civile peut avoir lieu à n'importe quelle étape de la procédure pénale, jusqu'au jugement.

Le dépôt de plainte avec constitution de partie civile a la particularité d'entraîner le déclenchement des poursuites et l'ouverture automatique d'une instruction

**Exercice :** Alexandra a été victime d'un vol : sa voiture a été fracturée et son sac à main a disparu. Elle voudrait obtenir réparation de son préjudice mais aussi faire en sorte que l'auteur des faits soit puni pénalement pour son acte.

- > Expliquez comment Alexandra peut agir devant un seul tribunal pour obtenir ce qu'elle souhaite.
- > Indiquez s'il y aura une instruction.

.....

.....

.....

.....

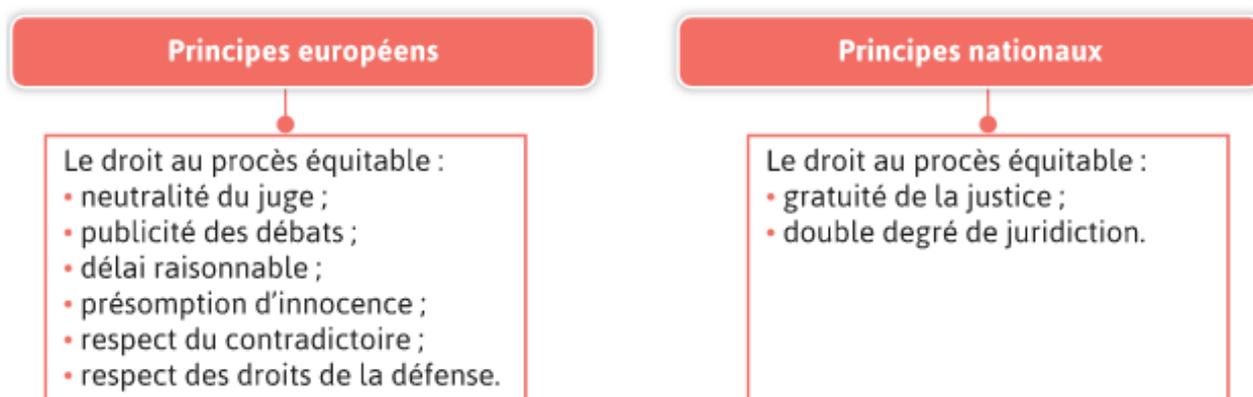
.....

.....

## SYNTHESE

### Ch5 - Recours au juge

#### I- Les principes nationaux et européens attachés à l'action en justice



### Ch6 - Procès civil / Pénal

#### I- Les spécificités du procès devant une juridiction civile



#### II- Les spécificités du procès pénal



#### Mots-clés à compléter

..... : document transmis par voie d'huissier, informant le défendeur du procès engagé contre lui.

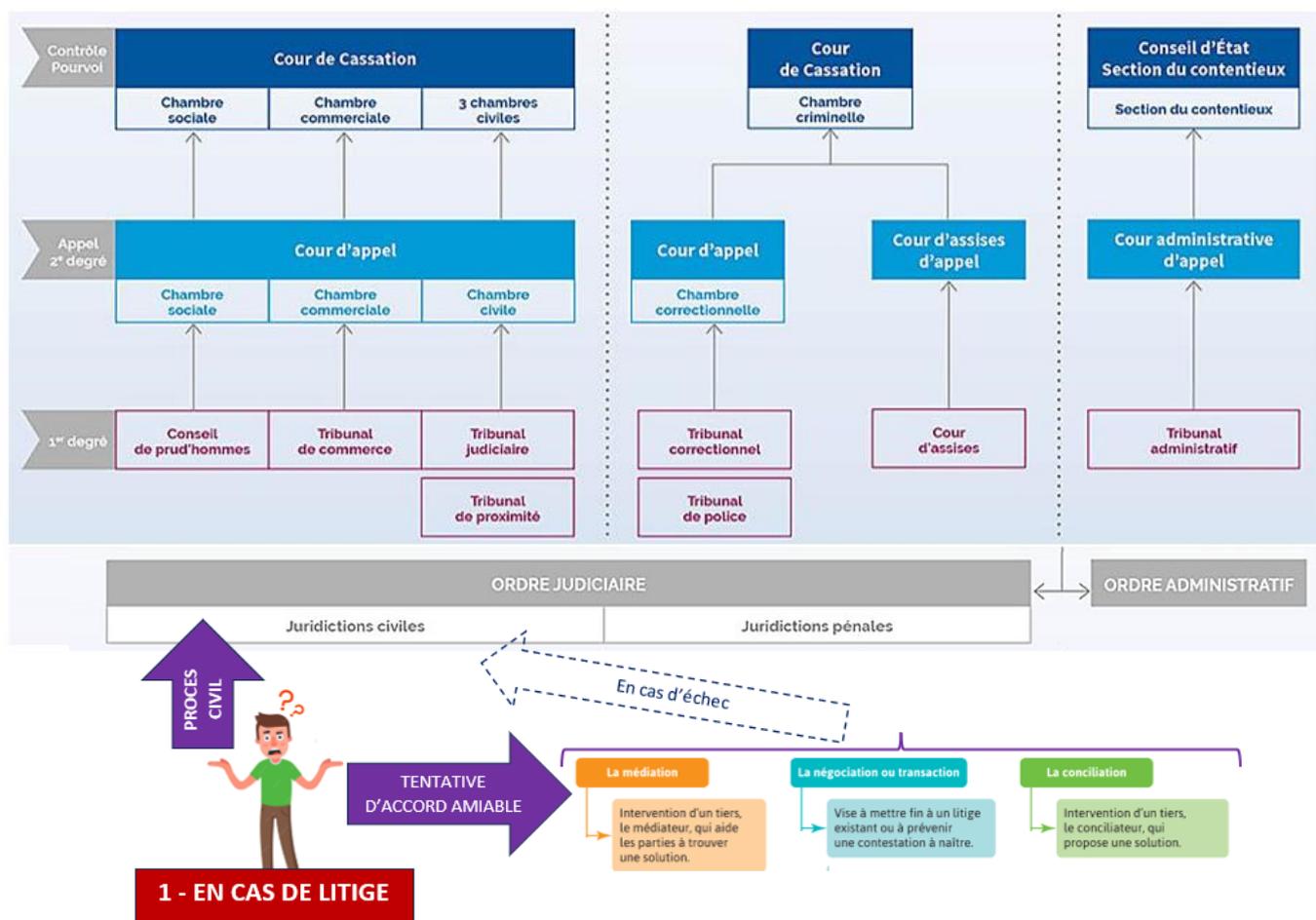
..... : comportement déterminé par la loi comme étant interdit car contraire à l'ordre public.

..... : phase du procès pénal menée par le juge d'instruction, dans le but de rechercher la vérité.

## QUELQUES VIDEOS POUR MIEUX COMPRENDRE :

<p>"Rendre la Justice" par Robert Salis (France 2)</p>  	<p>La Cour de cassation dévoilée au grand public</p>  
<p>Les juridictions Françaises -schémas animés</p>  	<p>La Jurisprudence</p>  

## Les juridictions Françaises en schéma

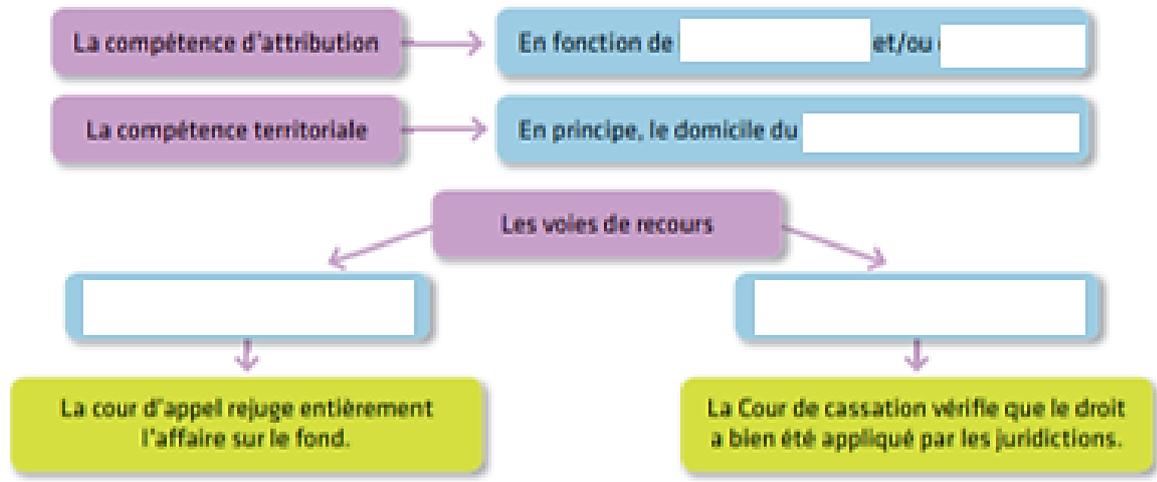


# COMPLETER CETTE SYNTHÈSE « A TROU » :

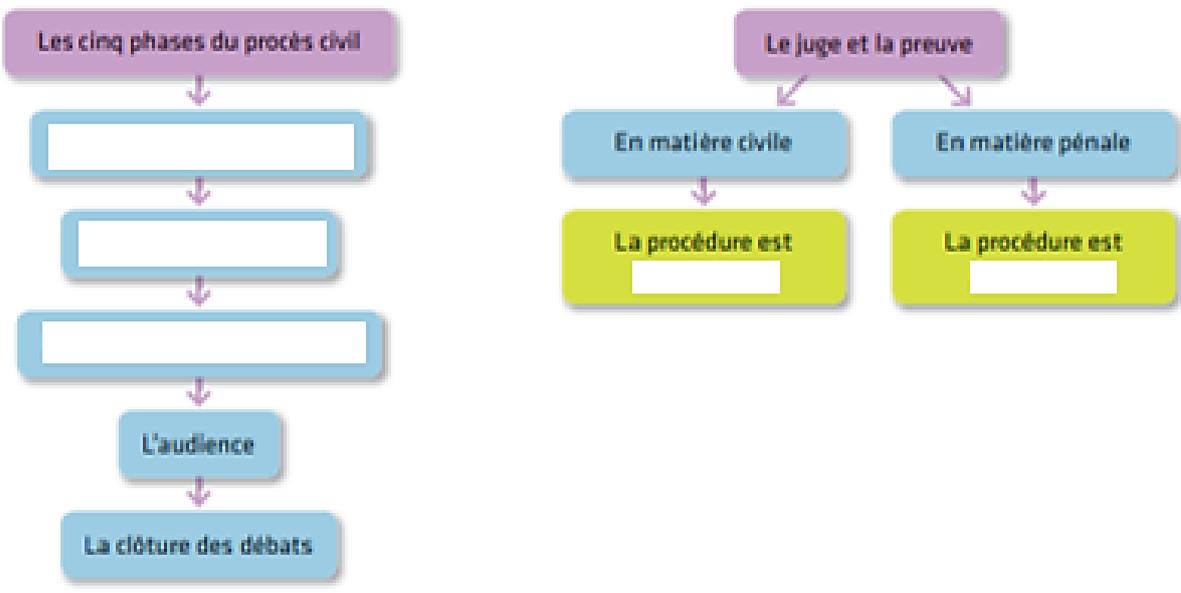
## 1 Les grands principes de la justice



## 2 Les compétences des tribunaux



## 3 Le procès civil



**La juridiction territorialement compétente** est, sauf disposition contraire, celle du lieu où **demeure le défendeur**.

Le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :

- en matière contractuelle, la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose ou du lieu de l'exécution de la prestation de service ;
- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans laquelle le dommage a été subi ;

**En matière Civile : La procédure accusatoire et contradictoire** est un système de justice dont les règles de procédures reposent sur **les parties au litige**. Ainsi, les avocats des parties plaignante et défenderesse sont responsables de **présenter leur version des faits** et moyen de preuve afin de convaincre le juge de la justesse de leur cause.

**En matière Pénale : La procédure inquisitoire** est la procédure judiciaire où la maîtrise du procès est confiée au juge qui joue un rôle actif. En plus des éléments que les parties vont lui apporter, **le juge pourra rechercher des éléments de preuve lui-même** afin de fonder sa propre opinion.